02B-212000335-20230126-2023010106convc-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 janvier 2023

<u>Objet</u>: Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 dans le cadre des activités et programmation pédagogique d' «A Casa di e Scenze di Bastia»

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4421-1 à D.4425-53 ;

Vu la délibération n°22/183 CP du 14 décembre 2022 de la Commission Permanente approuvant le soutien de la Collectivité de Corse au titre des « Activités et la programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze » ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2020/03/JUIL/14 en date du 31 juillet 2020 approuvant le plan de financement relatif au fonctionnement d'a casa di e scenze ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 24 janvier 2023 ;

Considérant le soutien financier de la Collectivité de Corse sur la période 2020-2022, permettant A Casa di e Scenze de développer une programmation de qualité, attirant un nombre croissant de visiteurs et d'établissements scolaires insulaires ;

Considérant l'objectif de la commune de poursuivre, par le biais de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2023-2024-2025, le développement de la structure en proposant une vaste programmation d'activités, des expositions éclairantes sur les sujets sociétaux et des événements liés à la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI);

Considérant que le budget prévisionnel relatif au fonctionnement di A Casa di e Scenze est estimé, pour la période 2023-2024-2025 à 1 077 400 € HT ;

Considérant que la Casa di e scenze peut bénéficier d'une aide de la Collectivité de Corse à hauteur de 46,2 % de la dépense éligible.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Fonctionnement (dont RH)	1 077 400 €	CDC - Convention d'objectifs et de moyens 2023-2024-2025 activités et programmation pédagogique	497 920 €	46,2 %
		Ville	549 480 €	51 %
		Recettes entrées	30 000 €	2,8 %
TOTAL Dépenses	1 077 400 €	TOTAL Ressources	1 077 400 €	100%

Article 2:

- **Prend acte** de la convention d'objectifs et de moyens « activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia » avec la Collectivité de Corse telle que figurant en annexe.

Article 3:

 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens « activités et programmation pédagogique 2023-2025 A Casa di e Scenze di Bastia » avec la Collectivité de Corse. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230126-2023010106convc-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Article 4:



Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 07/02/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.